



PRÉVENTION DES VOLS DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Lancement d'Alerte Agri 29 :
dispositif d'alerte
des exploitants agricoles



www.alerteagri29.fr

Mercredi 15 juillet à 11h00
Maison de l'Agriculture à Quimper

La lutte contre la délinquance doit concerner tous les territoires et chacun doit pouvoir bénéficier de la même protection, qu'il vive en zone urbaine ou en zone rurale.

Les vols dans les exploitations agricoles suscitent, depuis plusieurs années, une préoccupation légitime et croissante des agriculteurs relayée par la FNSEA.

Des mesures destinées à renforcer la sécurité des exploitations agricoles ont été mises en œuvre depuis 2013. **Le 24 juillet 2014, la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) et la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) co-signent une convention dans le domaine de la sécurité des exploitations agricoles. Celle-ci est aujourd'hui déclinée au niveau départemental.**

En s'appuyant notamment sur les bonnes pratiques observées, un plan d'action pour lutter contre les phénomènes de délinquance qui touchent le monde agricole a été engagé:

- **des plans départementaux pour la sécurité des exploitations agricoles :** partagés avec les représentants du monde agricole et adaptés à chaque territoire, pour agir contre la délinquance locale ;
- **des moyens d'enquête spécialisés face aux structures criminelles organisées :** une implication des offices centraux de la police judiciaire et des instances judiciaires et policières internationales, pour démanteler les réseaux organisés;
- **des échanges renforcés entre les forces de sécurité et le monde agricole :** un référent sera désigné au sein des groupements de gendarmerie dans chaque département, une plateforme d'échanges entre le monde agricole et l'État, qui permettra de partager les constats, de donner des conseils ou de rendre compte des bonnes pratiques.

En France, 30aine de FDSEA ont signé un partenariat de ce type.

Par exemple, en Meurthe et Moselle, -17% des faits de délinquance ont été constatés, un an après la mise en place du dispositif Alerte Agri. Ce premier bilan positif vient encourager le partenariat entre la FDSEA et la gendarmerie.

Le département du Finistère n'est pas épargné par la délinquance agricole

103 faits de vols sur des exploitations agricoles ont été signalés aux forces de l'ordre en 2014, soit plus de 8 par mois.

Cuivre, tracteurs et machines agricoles, carburant, bétail, volailles, plants, récoltes... sont autant de prises rendues faciles par leur dispersément et/ou leur isolement, qui attirent les convoitises malhonnêtes.

Pour permettre aux forces de sécurité de cerner au plus près cette délinquance en recrudescence, le dépôt de plainte est indispensable.

La signature d'une convention entre la FDSEA, les Jeunes Agriculteurs, la Chambre d'Agriculture du Finistère, Groupama Loire-Bretagne, la Préfecture, la Gendarmerie et la Police du Finistère

Prévention des vols en exploitation agricole

La réduction des vols passent d'abord par la mise en place de mesures de prévention sur les exploitations, des réunions communes d'information, avec l'ensemble des partenaires, sur la prévention des actes de vol et de malveillance, au profit des exploitants agricoles du département pourront être programmées. Celles-ci se feront en complémentarité des réunions déjà organisées par les caisses locales de Groupama Loire Bretagne, en partenariat avec la gendarmerie sur l'ensemble du territoire.

Établir un dispositif d'alerte des exploitants agricoles

La sécurité passe par une démarche collective reposant en grande partie sur le développement de partenariats actifs entre les citoyens et les services de l'Etat qui en ont la charge.

Il convient d'apporter ensemble, sur la base d'une adhésion librement consentie, la meilleure réponse à ces préoccupations et de développer l'échange des informations relatives à la sûreté.

Une diffusion rapide de l'alerte constitue un moyen efficace de prévention, tout comme l'information circonstanciée sur un phénomène ponctuel en permet une meilleure appréhension.

Les agriculteurs qui le souhaitent peuvent adhérer à un réseau d'alerte par SMS : Alerte Agri 29

Placé sous la responsabilité de la FDSEA du Finistère, le réseau baptisé Alerte Agri 29, doit permettre d'informer les exploitants agricoles des faits délictueux qui surviennent dans leur secteur dans les meilleurs délais afin qu'ils puissent prendre les mesures pour s'en prémunir.



Une gratuité du dispositif pour l'ensemble des agriculteurs

Tous les agriculteurs peuvent adhérer au système, quelles que soient leurs productions. Plus de 2000 agriculteurs sont déjà inscrits d'office, ce sont les adhérents de la FDSEA et JA.

Pour les non adhérents FDSEA et JA, il suffit de s'inscrire, pour bénéficier gratuitement du service d'alerte par SMS, en remplissant un formulaire d'inscription en ligne :

www.alerteagri29.fr

ou en contactant la FDSEA au 02 98 64 02 20 (choix 3)

Des autocollants mis à la disposition des exploitants agricoles

Tout adhérent au dispositif peut se procurer des autocollants, à apposer sur son matériel ou dans son exploitation, via les antennes, agences ou syndicats décentralisés des partenaires agricoles sur l'ensemble du département.

L'autocollant : 21 cm de diamètre





Renforcer la sécurité des exploitations agricoles

Alerte Agri 29

Je reçois des alertes par sms concernant



des vols ou des tentatives de vols

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des agriculteurs du Finistère

Inscription gratuite : 02 98 64 02 20 (choix 3) ou www.alerteagri29.fr

Signalement : en cas de vols ou tentatives de vols composer le 17

Prévention : des autocollants sont à disposition dans les relais locaux des différents partenaires agricoles

